

# DAVAYAT - LE MAS



## Edito du Maire



### Dans ce numéro :

<i>Edito du Maire</i>	2
<i>La mairie</i>	3
<i>Etat Civil</i>	3
<i>Recensement</i>	4
<i>Nouvelle Com Com</i>	5
<i>Plan Local d'Urbanisme</i>	6
<i>Hall au marché</i>	7
<i>Compte de résultat 2015</i>	8
<i>Point sur les travaux</i>	9>11
<i>Incivilités</i>	12
<i>L'art à l'école</i>	13
<i>École et vie scolaire</i>	14>17
<i>Réseau de lecture</i>	18
<i>APE</i>	19
<i>CCAS</i>	20
<i>Amicale Laïque</i>	21
<i>Associations</i>	22-23
<i>Catastrophes naturelles</i>	24
<i>Info diverse</i>	25
<i>SBA</i>	26
<i>Téléthon</i>	27

### Et en page libre :

*Calendrier SBA 2017*

*Liste des entreprises et artisans*

A travers ce nouveau bulletin, vous découvrirez ce que le Conseil Municipal de Davayat, l'école publique et vos associations locales entreprennent pour vous.

Le temps passe et les années filent... Quand une nouvelle année commence, on espère toujours qu'elle sera meilleure que celle qui vient de s'écouler...

Malheureusement, 2016 a été entachée encore d'actes de terrorisme (Magnanville, Nice, Saint Etienne du Rouvray, récemment Berlin et tant d'autres à travers le monde) dans la continuité de 2015.

L'histoire nous a appris combien la haine pouvait conduire à l'immonde. Aujourd'hui, ne nous trompons pas. Le terrorisme ne cherche pas qu'à répandre le sang, il veut aussi nous diviser et nous faire céder aux sirènes du populisme.

Luttons contre toutes les formes d'obscurantisme et préservons nos valeurs. Gardons le plaisir de partager, de nous découvrir et simplement d'être ensemble... Quelles que soient les épreuves que nous traverserons encore, ne nous laissons pas arracher, par ceux qui font commerce de la peur, la conviction que nos libertés, notre humanisme et notre bonheur de vivre doivent toujours prévaloir sur tout autre sentiment.

Même dans nos petites communes restons vigilants. L'état d'urgence étant toujours activé, les stationnements aux abords de l'école et de la crèche sont toujours interdits. L'accès à l'école et à l'accueil de loisir est réglementé, et les enfants ont été sensibilisés par des exercices organisés en concertation avec les ensei-

gnants, les services de sécurité et la municipalité.

Au niveau des réalisations, notre commune en 2016 a procédé à la rénovation des classes de l'ancienne école. Un chantier important a débuté à l'automne au Mas. Il s'agit des travaux de réfection de l'assainissement avec la séparation des réseaux d'eau pluviale et des réseaux d'eau usée. Nous profitons de ces travaux pour enfouir les réseaux secs (électricité et téléphone) et rénover l'éclairage public. Ces travaux sont co-réalisés par le syndicat d'assainissement Morge et Chambaron et le SIEG.

Notre projet phare que nous souhaitons réaliser en 2017, est l'aménagement de la place, avec démolition de la salle des fêtes, la construction d'une Halle au marché et la création de places de stationnement.

En parallèle, et à une échéance un peu plus lointaine, nous travaillons avec la communauté de commune sur un projet de cuisine centrale avec restaurant scolaire ainsi qu'une salle polyvalente.

En 2017 notre communauté de communes évolue. Madame la Préfète a confirmé le 31 mars 2016 par arrêté, la création d'une nouvelle intercommunalité issue de la fusion de notre communauté Côtes de Combrailles, de la communauté de Manzat Co et d'une partie de la communauté des pays de Menat. Chaque commune était invitée à valider ou non ce projet de périmètre.

Le conseil municipal de Davayat s'est prononcé à l'unanimité contre, comme quelques autres communes, mais la majorité des communes

ayant délibéré favorablement, notre commune dépendra, à partir du 1er janvier, d'une communauté de 29 communes et d'environ 20 000 habitants. Le nom pressenti est Communauté de Communes «Combraille, Sioule et Morge» et le siège se trouvera à Manzat.

La commune de Davayat avait jusqu'alors deux représentants à la communauté de communes précédente. A partir de janvier nous n'aurons plus qu'une voie représentative, comme la majorité des communes de moins de 1 000 habitants. Dans ce contexte, nous continuerons à participer au débat, mais avec un poids moins important qu'auparavant.

Début 2017, notre commune sera concernée par le recensement du 19 janvier au 18 février. C'est une opération obligatoire menée avec l'INSEE dont l'objectif est de fournir des données récentes et régulières sur la population, les logements et leurs caractéristiques.

Madame Florence BACHELET est l'agent qui a été recruté pour vous rendre visite et je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil.

Je ne voudrais pas conclure par une note pessimiste, mais cette année encore, notre commune a connu des actes d'incivilités que vous retrouverez dans ce bulletin.

Enfin, au nom du conseil municipal, je vous souhaite pour 2017 à vous tous, à vos familles et à tous ceux qui vous sont chers, mes meilleurs vœux de santé et la pleine réussite de vos projets. J'espère que cette année apportera la paix et le bonheur à chacun d'entre vous

## La Mairie vous accueille !

Mireille CARREIRA et  
Marilyne LACOSTE  
vous accueillent aux heures  
d'ouverture au public :



**Lundi**  
de 14 h à 18 h  
**Mardi**  
de 9 h à 12 h  
**Jedi**  
de 14 h à 19 h  
**Vendredi**  
de 9 h à 12 h



Le maire peut vous recevoir à la mairie sur rendez-vous.

Pour toute information, le site internet de la mairie est :

[www.ville-davayat.com](http://www.ville-davayat.com)

## Location de la Salle Communale



### TARIF

- Location aux résidents : 135 €
- Location aux non résidents : 270 €
- Caution : 500 €
- Le lave-vaisselle et l'étuve sont mis à disposition,

Le règlement concernant la location est téléchargeable sur le site de la mairie de Davayat : [www.ville-davayat.com](http://www.ville-davayat.com) et disponible en mairie.



## Etat civil

### Bienvenue \*

- |                                  |  |  |
|----------------------------------|--|--|
| ♦ MENDES Emma<br>6 janvier 2016  | ♦ GUITTARD Samuel<br>21 janvier 2016   | ♦ TORREGROSA ILBOUDO Enzo<br>28 janvier 2016 |
| ♦ FAUCHER Mathias<br>6 juin 2016 | ♦ CHOLLAT Clothilde<br>11 juillet 2016 | ♦ MESPLES Gabin<br>29 novembre 2016          |

\* Cette liste est peut-être incomplète, toutes les déclarations de naissance n'étant pas forcément transmises à nos services.



### Tous nos vœux de bonheur



DOUBLET Angélique et MOREAU Florent  
20 août 2016



### Adieu



MADRANGE veuve GOMEZ Marie, le 12 janvier 2016  
ROBERT Michel, le 24 janvier 2016  
PAYRARD veuve LLOBERES Georgette, le 24 juin 2016  
CANNIÈRE Gérard, le 14 juillet 2016  
CHAFFRAIX veuve BOURBONNAIS Marie-Thérèse, le 26 juillet 2016  
TARAGNAT veuve BOURBONNAIS Thérèse, le 27 juillet 2016  
SALVI épouse IACOVETTA, le 20 octobre 2016

PUBLI-COMMUNIQUÉ



# RECENSEMENT

## de la population 2017

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)



**LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 19 JANVIER AU 18 FÉVRIER 2017**

**SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS**

Plus d'information sur [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

## LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

## LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME DÉJÀ 4,1 MILLIONS DE PERSONNES

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, **merci de répondre sous quelques jours.**

- **Pour accéder au questionnaire en ligne**, rendez-vous sur le site : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

- **Si vous répondez sur les documents papier**, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

**Le recensement en ligne, c'est encore plus simple et cela a permis d'économiser plus de 30 tonnes de papier en 2016. On a tous à y gagner !**

## LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

**POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE AGENT RECENSEUR,  
À VOTRE MAIRIE OU VOUS RENDRE SUR LE SITE [WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR](http://WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR)**



**Insee** & votre commune

# Communauté de Communes

## *Une nouvelle intercommunalité au 1<sup>er</sup> janvier 2017*

Un nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) a été arrêté par Madame la Préfète du Puy-de-Dôme (arrêté du 31 mars 2016). Ce schéma définit les futurs périmètres des intercommunalités du département.

Ce nouveau schéma fait suite à la promulgation de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) qui a défini à 15 000 le nombre minimum d'habitants constituant une communauté de communes (avec un certain nombre de dérogations pour les territoires faiblement peuplés et situés en zone de montagne). L'objectif de la loi est de rendre les communautés de communes plus efficaces et dynamiques afin qu'elles possèdent les moyens nécessaires pour offrir aux populations le niveau de services auquel celles-ci aspirent. Ce changement d'échelle fera demain des intercommunalités, les structures de proximité incontournables dans l'aménagement et la conduite de l'action publique locale

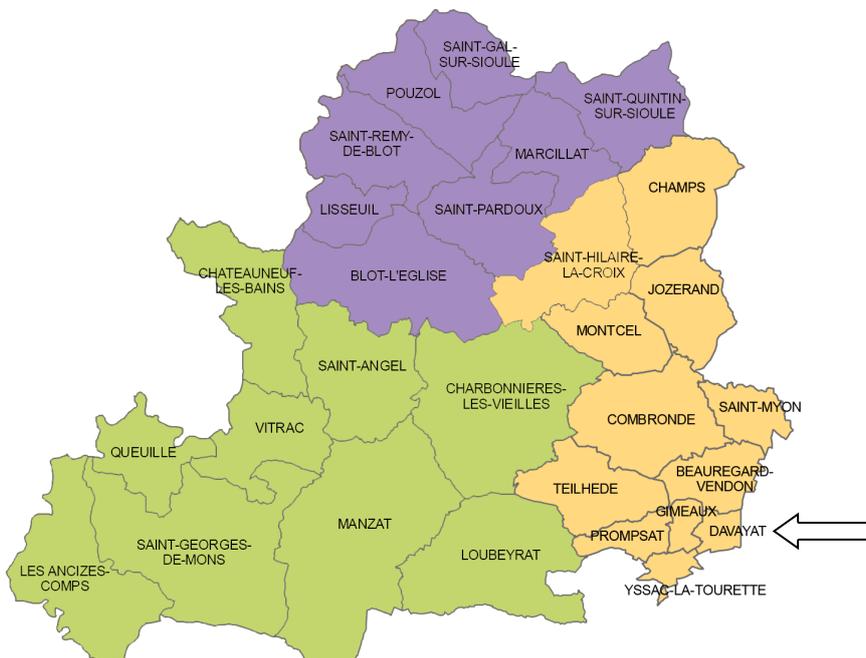
La Communauté de communes des Côtes de Combrailles, avec environ 7 900 habitants, devait donc fusionner avec d'autres communautés de communes pour respecter le seuil minimal d'habitants imposé par la loi.

Ainsi, depuis octobre 2015, les Préfets se sont lancés dans la révision de ces schémas, en concertation avec les élus locaux. A l'issue de la consultation des conseils municipaux, le nouveau schéma prévoit une fusion de la Communauté de communes des Côtes de Combrailles (12 communes) avec Manzat Communauté (9 300 habitants, 9 communes), étendue à huit communes de la Communauté de communes du Pays de Menat : Blot-l'Eglise, Saint-Pardoux, Marcillat, Saint-Quintin-sur-Sioule, Lisseuil, Saint-Rémy-de-Blot, Pouzol et Saint-Gal-sur-Sioule (soit 2 600 habitants).

La fusion sera effective au **1<sup>er</sup> janvier 2017** et cette nouvelle Communauté de communes comptera environ 19 800 habitants.

Son Siège sera à Manzat et cette nouvelle Communauté s'appellera « **Combrailles, Sioule et Morge** ».

Les élus et agents des intercommunalités concernées ont travaillé depuis plusieurs mois pour préparer cette fusion : analyse comparative du fonctionnement de chaque compétence, comparaison des niveaux de services offerts, réflexion sur la mise en commun des moyens humains et financiers, etc. Une attention particulière a été apportée à la continuité des services publics pendant cette période de fusion. Cette évolution de périmètre doit amener à une cohérence des services sur l'ensemble du nouveau territoire et à une meilleure efficacité des actions engagées.



## Plan local d'urbanisme : Carte des enjeux

### Etat d'avancement de l'étude du Plan Local d'Urbanisme

L'étude de la Révision Générale du PLU de DAVAYAT lancée par délibération du 11 janvier 2015 a permis de poser les premières pistes d'évolution du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) issues des réflexions sur les Enjeux d'Aménagement illustrés dans la carte présentée ci-après.

Les élus vont prochainement se réunir en Conseil Municipal pour débattre des Orientations Générales d'Urbanisme et d'Aménagement du PADD.

Comme annoncé dans le bulletin municipal de l'année dernière, ce document portera sur les thématiques suivantes : aménagement, équipement, urbanisme, paysage, protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, écologie, et il permettra également de définir les stratégies concernant l'habitat, les déplacements, le développement économique et des services, à l'échelle de la commune, dans un contexte intercommunal (SCOT des COMBRAILLES notamment).

Une réunion publique ainsi qu'une exposition en Mairie seront prochainement organisées afin de vous présenter le PADD, dans le cadre de la démarche de concertation.

S'en suivra une deuxième réunion publique au stade de l'avant-projet de PLU (d'ici l'été 2017).

#### Enjeux urbains

-  Dualité des 2 bourgs
-  Autoroute : obstacle important  
- Pour les piétons et pour la faune terrestre
-  Potentialité de développement à étudier  
- économique, services, social...
-  Traverse de bourg : obstacle  
- Scinde le bourg en 2, insécurité piétonne
-  Absence de coeur de village
-  Secteur à renforcer
-  Risque de développement d'une urbanisation non maîtrisée, diffuse
-  Petit patrimoine à mettre en valeur  
- patrimoine privé

#### Enjeux paysagers et environnementaux

-  Silhouette de bourg à renforcer
-  Espace public ou naturel de qualité  
- à mettre en valeur, à préserver
-  Secteurs naturels fragmentés
-  Point de vue à préserver, à valoriser
-  Ruisseau Chambaron et sa ripisylve  
- à mettre en valeur, à préserver

#### Enjeux agricoles

-  Secteurs potentiels au développement agricole
-  Bonnes terres agricoles  
- terres de Limagne

#### Informations générales

-  Périmètre communal
-  Bâti
-  Voirie, chemin
-  Courbe de niveau
-  Cours d'eau
-  Point d'eau
-  Pré, champ agricole
-  Végétation haute



## Projet d'aménagement de la place et création d'une Halle au marché

Notre Commune est traversée par la RD 2144, et depuis plusieurs années nous souhaitons aménager et requalifier nos espaces publics.

Sur la place au centre du bourg, un ancien bâtiment préfabriqué a été aménagé en salle des fêtes dans les années 60. Désormais ce bâtiment ne répond plus aux normes de sécurité et a dû être fermé au public.

Les vendredis soir, des producteurs locaux s'installent sur la place pour vendre leurs produits (maraichage, fromages, miel, plats à emporter...), un ostréiculteur d'Oléron vient le samedi après-midi, et en soirée la semaine un vendeur de Pizza.

En 2009, lors de l'élaboration du Plan d'aménagement de Bourg, le conseil municipal avait souhaité aménager cet espace :

- ▶ démolition de l'ancienne salle des fêtes et accueil d'un marché ou des manifestations occasionnelles.

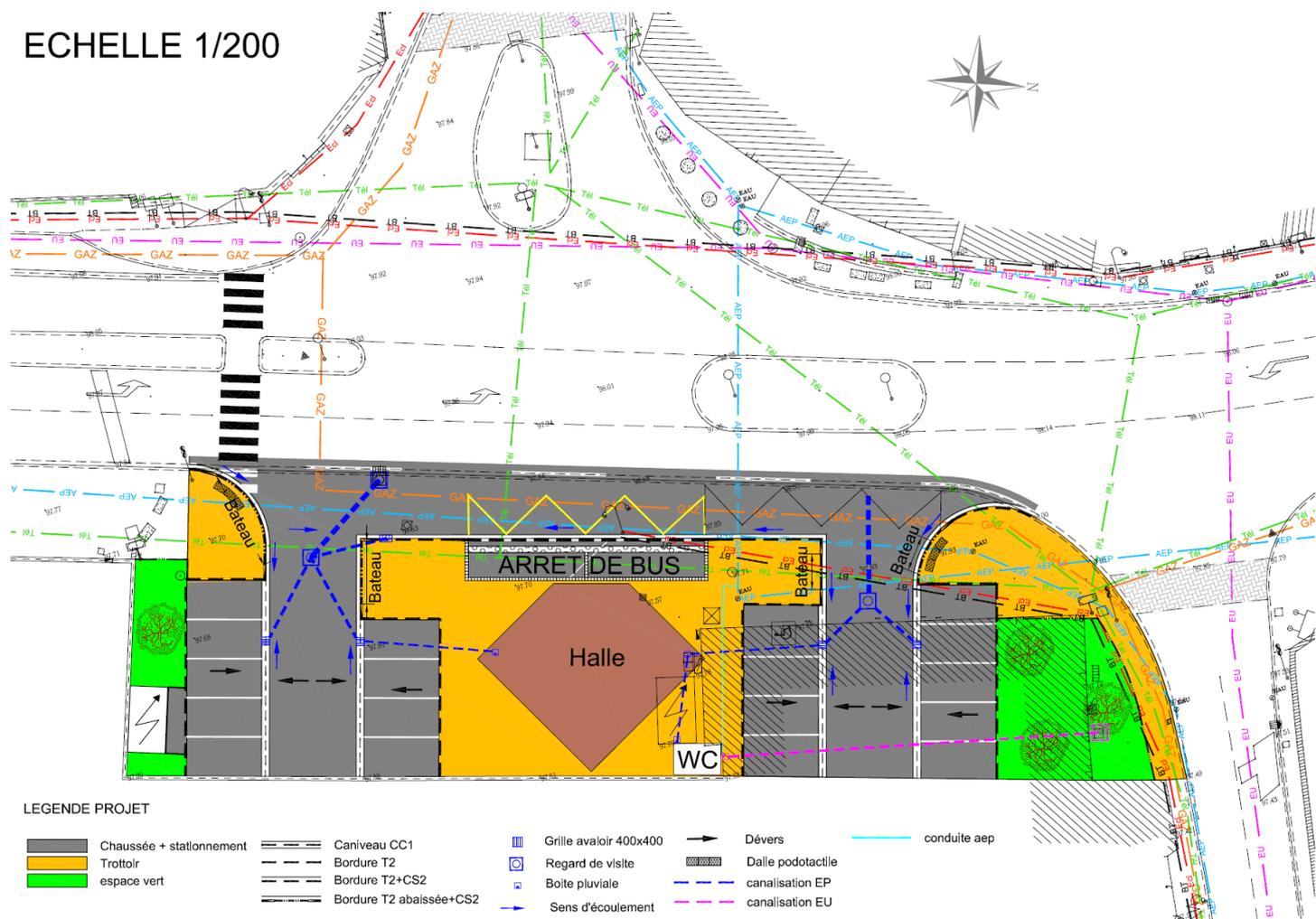
Début 2016, un ancien préau a pu être récupéré par la commune et il a été décidé de lancer des travaux d'aménagement de la place :

- ▶ démolition de l'ancienne salle des fêtes
- ▶ installation du préau pour aménagement d'un marché couvert
- ▶ installation d'un coin « sanitaires »
- ▶ aménagement des abords avec la création de places de stationnement et plantations.

Nous attendons maintenant le retour des demandes de subventions que nous avons sollicité à l'Etat, la Région et au Département.

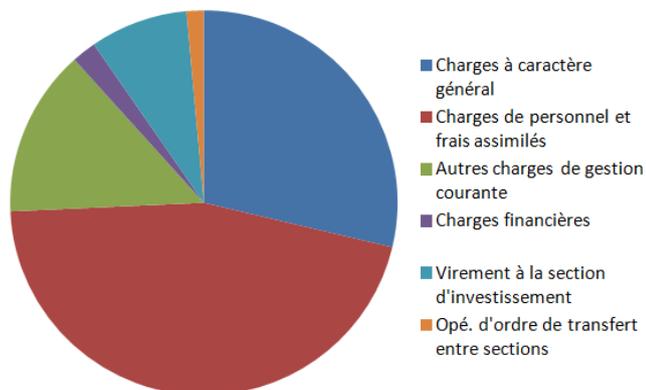


ECHELLE 1/200



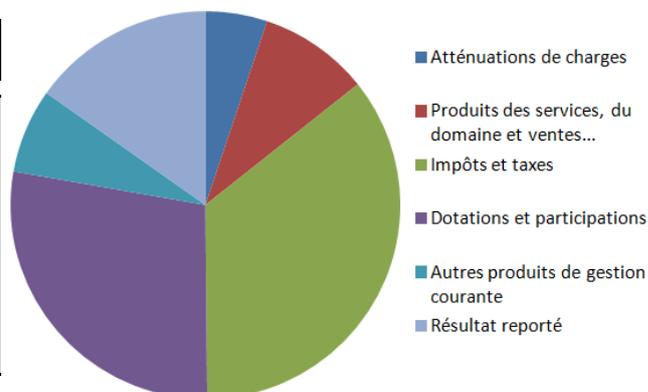
# Compte de résultat 2016

## Section de fonctionnement

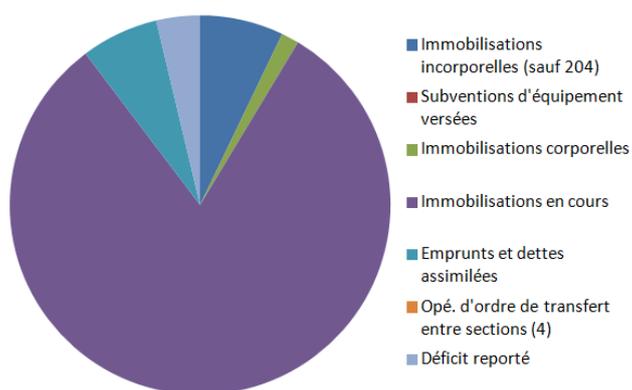


Dépenses	
Charges à caractère général	105 300 €
Charges de personnel et frais assimilés	167 147 €
Autres charges de gestion courante	51 583 €
Charges financières	7 470 €
Virement à la section d'investissement	30 000 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 272 €
<b>TOTAL</b>	<b>366 772 €</b>

Recettes	
Atténuations de charges	18 800 €
Produits des services, du domaine et ventes	33 601 €
Impôts et taxes	130 479 €
Dotations et participations	102 379 €
Autres produits de gestion courante	25 810 €
Résultat reporté	55 703 €
<b>Total</b>	<b>366 772 €</b>

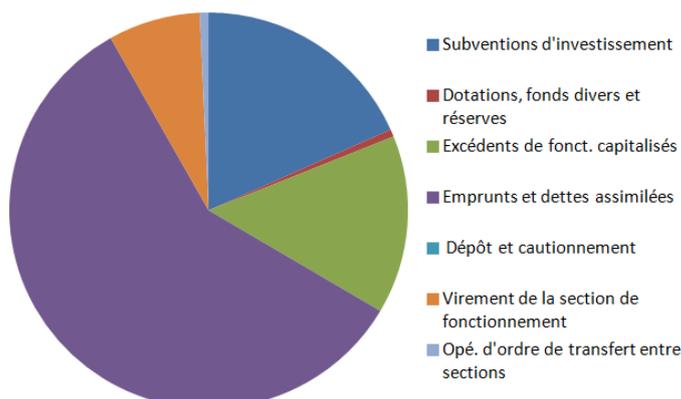


## Section d'investissement



Dépenses	
Immobilisations incorporelles (sauf 204)	28 540 €
Subventions d'équipement versées	0 €
Immobilisations corporelles	6 020 €
Immobilisations en cours	325 938 €
Emprunts et dettes assimilées	26 450 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €
Déficit reporté	14 899 €
<b>Total</b>	<b>401 847 €</b>

Recettes	
Subventions d'investissement	73 551 €
Dotations, fonds divers et réserves	2 400 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	58 599 €
Emprunts et dettes assimilées	234 427 €
Dépôt et cautionnement	0 €
Virement de la section de fonctionnement	30 000 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 870 €
<b>Total</b>	<b>401 847 €</b>



## Point sur les travaux



*Travaux réalisés par nos employés municipaux*

*Jean-Luc (titulaire)*

*Dylan (contrat CUI)*

### **Travaux de fleurissement annuel de la commune**

Nous avons procédé à la mise en place de bacs à fleurs comme chaque année, la nouveauté étant les bacs à fleurs offerts par Mme Perret, ces derniers ont été placés en lieu et place des barrières de police devant la grange communale.

Le comité de fleurissement départemental a visité le fleurissement de la commune au mois de juillet. Leurs remarques ont été les suivantes :

- tenir les parties engazonnées bien tondues,
- éliminer les bacs béton dans la mesure du possible,
- ne plus fleurir le lavoir du mas mais de privilégier sa remise en eau (possible car le puits est à proximité).
- aménager un parterre de fleurs dans les espaces verts de l'entrée du Mas,

Nous prendrons en compte leurs demandes l'année prochaine.

Nous sommes preneurs de toutes propositions nouvelles de la part des habitants de la commune dans la mesure de nos moyens financiers et techniques !

### **Travaux d'entretien régulier de la commune par nos agents**

- tonte,
- taille des haies et des arbres,
- nettoyage des caniveaux,
- broyage des chemins en herbe,
- mise en place d'une barrière vers le point propre et pose de poteaux en bois au niveau de la crèche,

### **Travaux concernant la mise aux conformités des aires de jeux dans la commune**

Suite à la visite annuelle du bureau de contrôle chargée de vérifier la conformité et la sécurité de nos espaces de jeux (aire de réception, affichages des consignes, etc.) des travaux importants de mise en sécurité ont dû être entrepris.

Ces travaux ont consisté au remplacement de certains jeux (balançoire, et à côté de la mairie, et pose d'un nouveau jeu aux Coupades)

Pour installer ces derniers, nous avons procédé au décaissement de la terre végétale, au forage pour ancrer ces jeux, à la mise en place d'un géotextile et de gravillons 0/6 roulé suivant les préconisations du bureau de contrôle.

Le coût de la réalisation de ces travaux pour la commune sont nuls hormis l'investissement pour l'achat des jeux et des gravillons pour un montant de 3312€.

*Nous espérons que l'entretien de la commune vous donne satisfaction et nous restons à votre écoute pour toute suggestion permettant d'améliorer notre espace de vie.*

## VOIRIE & BÂTIMENTS

### Trois principaux axes pour les travaux de cette année

#### 1 : Ancienne école



Juste un créneau étroit pour réaliser des travaux d'importance dans ces locaux utilisés soit pour la classe, soit pour la garderie soit pour l'accueil de loisir.

Un mois mi juillet /mis août c'était le défi dans les mains des artisans qui avaient été retenus.

Dès la fin des classes le personnel communal aidé par celui de la communauté de commune et d'élus ont fait place nette dans les anciennes classes. L'organisation de l'ALSH a été un peu modifiée pour faire face à cette situation. La cour de récréation scindée en deux pour faire cohabiter sans risque pendant quelques semaines enfants et professionnels.

Les travaux à réaliser se divisant ainsi :

- ♦ Elargissement encadrement des portes d'accès aux classes (travaux réalisés par un artisan élu de la commune)
- ♦ Mise en place des portes neuves avec dispositifs anti pinces doigts
- ♦ Remplacement des fenêtres ouest par des fenêtres neuves avec double vitrage

*Travaux réalisés par l'entreprise Montel de Cellule pour un montant de 7390 €*

Réfection de la totalité des sols 2 lots :

- ♦ Couloir : dépose des dalles en pierre de Volvic du couloir (travaux réalisés par les agents municipaux)
- ♦ Confection d'une chape maçonnée et pose d'un carrelage sur toute la surface du couloir
- ♦ Suppression de la grille devant la porte d'entrée du couloir (accessibilité)

*Travaux réalisés par l'entreprise De Oliveira pour un montant de 1464 €*

- ♦ Ragréage correct des sol des 2 classes et pose d'un revêtement de sol souple constitué de dalle clipsées entre elles
- ♦ Reprise de l'installation électrique et du système d'alarme incendie
- ♦ Création d'un local pour WC enfant dans la classe
- ♦ Reprise des peintures et enduits

*Travaux réalisés par l'entreprise Fernandez de Davayat (comprend également les sols plastiques) pour un montant de 7804 € avec l'aide d'élus*

- ♦ Installation d'une cuvette WC pour les petits
- ♦ Mise en place de deux éviers avec robinets mitigeurs à température régulée (évitent les risques de brûlures)
- ♦ Installations d'un petit ballon d'eau chaude dans la classe qui n'en possédait pas

*Travaux réalisés par les Ets. M. Arcotel pour un montant de 3440 €*

Les artisans ont tenus les délais dans la période impartie. Ça mérite un coup de chapeau. Merci

Montant total des travaux : 23690 € pour lesquels nous avons obtenu 17 591 € dont 10 300 € de la Sénatrice Michèle André.

A la rentrée les enfants ont donc bénéficié de ce nouveau cadre tout comme les enseignants, encadrants et agents techniques.

#### 2 : Voirie rue des Grelettes

C'est un chantier et un investissement important pour la commune mais surtout pour préparer l'avenir de notre village.

Comme nous vous l'avions indiqué l'année dernière ce chantier intéresse divers intervenants sur la commune :

Pour l'assainissement le Syndicat Morge et Chambaron les travaux de réfection des conduites d'eaux usées sont subventionnées par plusieurs organismes : département, agence de l'eau etc.



Pour les eaux pluviales pas de dossiers de demande de subvention à monter, ce n'est pas subventionné et la totalité des travaux est à la charge de la commune

Pour les réseaux secs (alimentation électrique, éclairage public, téléphone) c'est du domaine du SIEG qui subventionne les travaux à hauteur de 50% hors remise des fouilles à la charge de la commune (c'est la commune qui assume en totalité les travaux de terrassement)

Comme nous l'avions annoncé l'année dernière les riverains ont été informés du déroulement des travaux

et avec l'entreprise SADE nous avons rencontré les propriétaires pour déterminer avec eux les emplacements où poser les tabourets de branchement afin qu'ils aient le minimum de contraintes.

Commencés début Octobre, ces gros travaux de terrassements se sont terminés en fin d'année tous les branchements eaux usées et eaux pluviales ont été repris.

**Attention cependant c'est à la charge des propriétaires de séparer les eaux usées des eaux pluviales sur leur propriété. Il faut aussi les raccorder correctement aux regards mis à disposition. Ils ont deux ans pour le faire.**

**Nous rappelons aussi que, s'ils le souhaitent, ils peuvent demander aux entreprises intervenantes un devis pour les réaliser. Les entreprises se sont engagées à pratiquer pour les particuliers le prix du marché passé avec la collectivité.**

**Nous attirons votre attention sur le fait que vous pouvez très bien faire exécuter ces travaux par toute autre entreprise de votre choix, voir vous même. Il n'y a aucune obligation.**

Les seules contraintes étant que les eaux de pluies soient bien raccordées sur le réseau eaux pluviales et les eaux usées dans le réseau assainissement. Il y aura des contrôles et ce qui ne sera pas fait correctement sera rectifié à la charge du propriétaire concerné

### **3 : Branchements électriques :**

Viendra ensuite le temps de la reprise des branchements électriques des habitations. Comme pour les réseaux humides, l'alimentation électrique des logements se fera en souterrain.

Cette nouvelle alimentation est prise en charge par la collectivité via le SIEG. Il n'y a donc pour les personnes concernées aucun débours.

Même chose pour le téléphone, l'éclairage public sera renforcé et de

même enterré.

Nous tenons à remercier les propriétaires qui ont bien voulu accepter que soit posé sur une de leur façade une lanterne d'éclairage, quand la configuration de la rue rendait difficile l'implantation d'un mât.



Nous regrettons cependant qu'une de nos compatriotes s'y soit opposé bien que ces travaux permettent d'éliminer de sa façade poteaux et potelets électriques disgracieux actuellement en place. Sur coût pour la collectivité de ce refus 1000,00€

Viendra ensuite le temps de retirer les câbles, poteaux bois et béton qui encombrant la rue. Ce sera pour 2017

Enfin après tout cela les divers regards seront remis à niveaux et les voies rectifiées. Une imprégnation bi couches permettra d'attendre quelques années pour refaire un réel aménagement de la rue avec un revêtement digne de ce nom. Pour le moment c'est ce que nous permettent les finances de la commune.

Nous tenons à remercier les entreprises intervenantes qui ont largement coopérées pendant ces travaux et qui ont su déléguer entre elles des parties de leur marché afin de faire en sorte que les chaussées soient ouvertes un minimum de fois.

On reproche souvent, et à juste titre, le manque de coordination entre les entreprises sur ce genre de travaux pour ne pas souligner qu'ici ce n'a pas été le cas.

Nous savons que néanmoins cela ne s'est pas fait sans gêne pour les riverains, nous avons essayé de limiter cela au maximum.

Si vous êtes riverains vous avez pu voir la complexité du chantier. Vous comprenez sans doute mieux le pourquoi du prix et l'importance de ce qu'il y a sous nos pieds. Et nous sommes en zone rurale, pas en ville. L'étroitesse des rues, la profondeur des fouilles n'a pas rendu des plus facile leurs interventions. Heureusement certains conducteurs d'engin ont l'art de manier leur grosse machine avec dextérité tout en finesse sans relâcher leur attention.

*Eaux pluviales : 177 716 € TTC*

*Fouilles réseaux secs : 26 880 € TTC*

*Réfection de fouilles : 13 500 € TTC*

*Maîtrise d'œuvre : 22 682 € TTC*

*Éclairage public : 6 289 € TTC*

*Enfouissement de réseaux \* : 22 214 € TTC*

*\*à la charge de la commune*



## Incivilités

*Cette rubrique malheureusement ne disparaît pas de notre Bulletin municipal, cette année...*



Nous avons été obligés de prendre des arrêtés municipaux pour limiter la vitesse sur le chemin derrière les Coupades et de mettre une signalisation routière en place pour limiter la vitesse à 30 km/h.

Nous avons également interdit la circulation aux véhicules à moteur sur le chemin qui longe le ruisseau, ce chemin débouche dangereusement sur la RD2144. Il n'a jamais été prévu pour une circulation importante et, est avant tout, un chemin pour la ballade.



MALHEUREUSEMENT, même avec cette interdiction nous avons encore beaucoup de passage de voitures ...



### Dépôts sauvages.

Régulièrement, au point de collecte du verre et auparavant à côté du cimetière, nous trouvons des débris ...

### Petit rappel :

#### Le dépôt sauvage est un délit

Les dépôts sauvages, y compris à l'entrée des déchèteries ou points propres, tombent sous le coup de la Loi. Outre les frais relatifs à l'élimination des déchets, les contrevenants s'exposent à des amendes dont le montant varie de 150 à 1500 €, selon l'importance et la nature des déchets. En cas de récidive, le montant de l'amende est de 3 000 €. Si le délit a été commis avec l'aide d'un véhicule, ce véhicule peut être saisi. Si le délit

porte atteinte à l'environnement (protection des eaux, de la faune), son responsable encourt une amende de plusieurs dizaines de milliers d'euros et une peine de prison.

#### Utilisez les déchèteries

Utilisez les services des déchèteries du SBA. Ces déchèteries reçoivent de nombreux types de déchets : cartons, objets, mobilier, végétaux, encombrants, gravats, bois, lampes, déchets d'équipement électriques et électroniques, déchets diffus spécifiques, piles et accumulateurs, huiles moteurs, huile végétale, verres, papiers, textiles, pneumatiques... Par contre les déchèteries ne reçoivent pas les ordures ménagères, les cadavres d'animaux, les carcasses de voiture, l'amiante, les déchets présentant un risque explosif ou radioactif.



## Remerciements

Nous remercions les personnes qui ont participé au nettoyage des chemins et rives le 5 mars 2016

Nous remercions également ceux qui tout au long de l'année nous rendent service. (prêt de matériel, coup de main à nos agents, tonte, élagage...).

Et nous remercions M Demay qui a accepté de déneiger la commune avec son tracteur.

## L'art à l'école

L'éducation Nationale a publié des nouveaux programmes en 2013. Dans ces programmes, apparaissent 3 parcours éducatifs à mettre en place tout au long de la scolarité de l'élève depuis l'école maternelle jusqu'au Lycée. L'un d'eux s'appelle le PEAC: Plan d'éducation artistique et culturel. Concrètement, ce parcours doit permettre à l'enfant d'acquérir une culture artistique personnelle avec 3 volets importants, la rencontre avec l'art et des artistes, la pratique de l'art et la connaissance du vocabulaire de l'art pour pouvoir le décrire, l'analyser, porter un jugement étayé et parler des émotions que sa rencontre suscite.

Jean-Claude Ameisen a construit toute une de ses émissions « Sur les épaules de Darwin » (France Inter le samedi à 11 h)

sur l'importance de l'art dans la construction de soi.

Je le cite : « L'art ne nous apprend pas seulement à voir le monde autrement. Il nous apprend à ressentir le monde autrement. Non seulement à contempler. Mais aussi à créer. Nous réinvestissons alors le monde qui nous entoure. Nous découvrons les autres. Leurs œuvres. Leurs récits. Leurs traces. Et nous entrons en résonance avec eux. »

Le langage de l'art est le langage universel de l'Homme. Par la musique, la peinture, la sculpture, la mosaïque, la céramique, l'orfèvrerie, l'ébénisterie... nous entendons le monde, nous entendons l'autre. Il nous communique au delà de sa langue maternelle qui peut être un obstacle, son ressenti du monde,

sa vision du beau... Il nous transmet une partie de lui dans laquelle nous nous retrouvons, plus ou moins. Mais l'art ne laisse pas indifférent.

Quand la belle cité de Palmyre est détruite en Syrie, quand les bouddhas de Bâmyân en Afghanistan sont arrachés à la pierre etc., c'est le langage universel qui est touché. Celui qui nous parle de l'unité de l'Humanité en dehors de toute croyance. Celui qui nous entraîne aux confins de l'autre, un autre moi-même. Celui qui nous relie à notre passé, à nos racines communes. Celui qui nous permet d'accéder à l'empathie.

Voilà pourquoi il faut défendre l'art, partout, toujours et permettre à nos enfants d'y accéder sans modération.



### Autour de l'art en 2015-16 à l'école de Davayat:

- Rencontre avec des musiciens des Brayauds avec les élèves dans chaque classe, apprentissage de danses et pratique et échange avec les parents durant « le bal des Brayauds » orchestré par les musiciens des Brayauds.

- Sortie au cinéma « le rio » à Clermont-Ferrand pour voir 2 films d'animation sur le thème de Noël « La surprise de Noël ». Participation au festival du court métrage « le jour le plus long » avec, à l'école, grâce au vidéoprojecteur de la Mairie, la projection de 3 films d'animation : « le bateau », « les tournesols » et « l'émir » et analyse de leur construction (technique du papier déchiré, pâte à modeler, influence des couleurs chaudes et froides sur le ressenti du spectateur...)

### **- Rencontre avec des lieux culturels :**

- Le théâtre de Clermont-Ferrand pour les CP-CE en assistant au spectacle « les enfants du bal » par JM France



- La salle « La passerelle » au Pont de Menat pour les maternelles pour participer au spectacle « 1, 2, 3, 4 saisons » par la compagnie Nosferatu basée au Puy en Velay autour des quatre saisons de Vivaldi et discussion avec les artistes...



- Le Musée de Riom pour une visite autour des monstres présents dans les différentes œuvres et création artistique de dragons.



- Ecoute et connaissance du « Lac des cygnes » de Tchaïkovski, création de marionnettes puis mise en scène d'une pièce de théâtre avec ces marionnettes en fin d'année et d'une danse classique sur un morceau de l'œuvre.



- Pratique du Land art (réalisation d'œuvres éphémères à partir d'objets naturels récoltés sur place) lors de notre journée citoyenne avec l'ensemble des classes du RPI à Cellule.

## Affaires scolaires

### EDITO :

A l'heure où j'écris cet édito, nous sommes à 4 mois des élections présidentielles, et les citoyens Français sont en manque de plus de démocratie, notamment participative. Que chaque citoyen puisse s'impliquer dans la vie politique, parfois au-delà des partis, est une bonne chose me semble-t-il, mais alors que les Français tendent à se porter vers ce mode d'engagement, la réponse des gouvernements successifs, elle, semble tendre vers le contraire. Sous couvert de faire des économies et de supprimer les strates administratives qui gèrent nos territoires, les élus en charge des plus hautes responsabilités politiques ont mis en place le regroupement des régions pour en faire de plus grandes, et des communautés de communes toujours plus étendues. Cela serait effectivement positif si le but annoncé était atteint ... Loin de là ! Point d'économies, sauf bien sûr sur nos fiches de paie, point de

suppressions de strates mais plutôt des doublons et enfin et surtout un éloignement des préoccupations citoyennes de la part des têtes de files politique qui veulent chapeauter le tout ...

Et l'on ne peut rien y faire me direz-vous ? Pas sûr !

Ce discours n'est pas anodin je dénonce il est vrai l'éloignement de la gestion de nos communes par des élus haut placés dont les préoccupations sont bien éloignées justement de ces dites communes; car de plus en plus de compétences sont, et seront transférées aux nouvelles communautés de communes (communautés pas forcément choisies mais plutôt subies).

Le souci est que dans l'idée d'uniformiser la gestion du territoire, on l'appauvrit, au détriment bien entendu de la qualité du service rendu aux citoyens.

En ce qui concerne les affaires scolaires de la commune, la première compétence transférée est la gestion de la restauration scolaire. Celle-ci étant devenue

Intercommunale depuis le mois de septembre 2016. Terminée la gestion locale, il faut déléguer... Ceux qui décideront des menus servis à l'école de Davayat, ne connaîtront pas l'école de Davayat, ni ses élèves, au risque de se sentir finalement peu concernés; et c'est là le vrai danger.

Avec la commission des affaires scolaires nous avons travaillé sur la qualité gustative, nutritionnelle et environnementale des aliments, s'assurant au mieux de la qualité tout en contrôlant l'impact financier qui pèse sur les familles. Nous avons supprimé les aliments industriels de type beignets et pâtisseries et avons orienté nos choix sur une part importante de produits biologiques, locaux et de saison. De même, nous avons travaillé en équipe sur l'organisation du service, la prise en charge de l'enfant, notamment de maternelle, et avons mis en place un projet tenant compte des difficultés et spécificités de ce service. Désormais la commission n'a plus de pou-

voir sur ces choix. Espérons que ce service puisse rester de qualité, et que le personnel transféré y trouvera également son compte (rien n'est moins sûr...). Peut-être que vous, parents, vous reste-t-il un peu de pouvoir pour redresser la barre en cas de naufrage.

Voilà mon coup de gueule est fait, place aux faits...

Les membres de la commission des affaires scolaires renouvèlent leurs remerciements à l'équipe pluridisciplinaire qui prend en charge les enfants tout au long de la journée à l'école de Davayat. Le professionnalisme de ces acteurs de terrain nous aide tous les jours quant à la gestion des affaires scolaires car leur travail est primordial et de qualité.

Bonne et heureuse année 2017 à toutes et à tous, et que vos choix nous mènent à toujours plus de liberté et d'égalité.

Nathalie Albisson.



### **Fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) Cellule-Davayat :**

*Année Scolaire 2016-2017*

Le RPI comprend 6 classes, de la petite section de maternelle au CM2, réparties sur les écoles de Cellule et Davayat en fonction des effectifs. Trois classes à Davayat, trois à Cellule. Les maternelles se situant sur le site de Davayat, tout comme la garderie du matin et du soir ainsi que le centre de loisirs du mercredi et des vacances scolaires.

A la rentrée prochaine, une classe pourrait fermer, étant donné les effectifs en baisse. En effet à la rentrée cette année le RPI comprenait 123 élèves, 59 scolarisés à Davayat, et 64 à cellule. Rien n'est sûr et nous sommes en lien avec l'inspectrice d'Académie afin de prévoir au plus tôt toute fermeture. En effet que celle-ci se fasse sur Cellule ou Davayat, elle est indépendante

de notre volonté, et entraînera forcément une réorganisation des services, que ce soit en terme de répartition des élèves, de gestion du personnel, et des coûts occasionnés. Nous espérons fortement sauvegarder nos 3 classes à Davayat et surtout sauvegarder les emplois des personnes qui encadrent les maternelles.

En effet, sur Davayat, du fait de la présence d'enfants scolarisés en classes de maternelle, nous

avons deux personnes qualifiés dans la prise en charge des enfants de moins de 6 ans, qui travaillent sur le temps scolaire en collaboration avec l'équipe enseignante, et sur le temps de sieste et de restauration scolaire.

Le RPI est un organisme qui fonctionne grâce à la collaboration et la bonne entente des deux équipes enseignantes, et des deux collectivités. Cette collaboration n'est pas toujours aisée du fait des deux communes qui se trouvent sur deux communautés de communes différentes, et qui comme expliqué précédemment sont en phase d'élargissement. De plus, il serait certainement convenable de préciser que cellule, devenant la commune nouvelle de Morge et Chambaron, complique un peu l'organisation puisque à ce jour les élèves scolarisés sur Morge et Chambaron ne font pas tous partis du RPI... Assez complexe non ?

Nul ne saurait donc dire à ce jour le devenir du RPI si cela



tendait à se compliquer encore...

### L'EQUIPE ENSEIGNANTE:

#### *Davayat :*

Directrice : Nathalie GAY, accompagnée de Catherine Monge et de Marlène Moulin-Sol (institutrices).

#### *Cellule :*

Directrice : Anne Guillot, accompagnée de christelle Reilhac et Ombeline Bisiaux.

### PERSONNEL COMMUNAL :

Le personnel communal qui intervient auprès des enfants à l'école de Davayat, travaille en étroite collaboration avec les enseignants et les élus en charge de affaires scolaires.

L'équipe est composée d'une ATSEM, d'un agent qualifié en centre de loisirs mise à disposition par la communauté de communes et d'un agent polyvalent recruté en contrat aidé. Le personnel de cantine étant désormais sous compétence intercommunal.

### ORGANISATION PEDAGOGIQUE :

Cette année pas de

## HORAIRES DES RAMASSAGES SCOLAIRE DU R.P.I.

Arrêts Aller MATIN L.M.M.J.V.	HORAIRES
CELLULE Rue du stade	<b>7h45</b>
PONTMORT Place des acacias	<b>7h50</b>
PONTMORT Bellevue arrivée	<b>7h52</b>
PONTMORT Bellevue départ	<b>7h54</b>
PONTMORT Limagne	<b>7h57</b>
SAULNAT Rue du Lavoir	<b>8h03</b>
MAS DE DAVAYAT arrivée	<b>8h08</b>
MAS DE DAVAYAT départ	<b>8h11</b>
DAVAYAT arrivée	<b>8h12</b>
DAVAYAT départ	<b>8h16</b>
ECOLE DE CELLULE	<b>8h21</b>

Arrêts Retour SOIR L.M.J.V.	HORAIRES
ECOLE DE CELLULE	<b>16h35</b>
DAVAYAT Parking Mairie arrivée	<b>16h40</b>
DAVAYAT départ	<b>16h50</b>
LE MAS	<b>16h55</b>
CELLULE Rue du Stade	<b>16h58</b>
PONTMORT Place des acacias	<b>17h03</b>
PONTMORT Bellevue arrivée	<b>17h05</b>
PONTMORT Bellevue départ	<b>17h08</b>
PONTMORT Limagne	<b>17h11</b>
SAULNAT Rue du Lavoir	<b>17h18</b>
CELLULE	<b>17h20</b>

Arrêts Retour Mercredi Midi	HORAIRES
ECOLE DE CELLULE	<b>11h35</b>
DAVAYAT Arrivée	<b>11h40</b>
DAVAYAT Départ	<b>11h50</b>
MAS DE DAVAYAT	<b>11h53</b>
CELLULE Rue du Stade	<b>11h56</b>
PONTMORT Place des Acacias	<b>12h02</b>
PONTMORT Bellevue Arrivée	<b>12h04</b>
PONTMORT Bellevue Départ	<b>12h07</b>
PONTMORT Limagne	<b>12h10</b>
SAULNAT Rue du Lavoir	<b>12h17</b>
CELLULE	<b>12h19</b>

changement majeur quant à cette organisation, ce sont les mêmes horaires de temps scolaires, de restauration, de TAP ( temps d'activités périscolaires.)

#### *Horaires de l'école à Davayat :*

*Pour les maternelles, lundi-jeudi-vendredi : 8h30-11h45 et 14h45-16h30 TAP de 13h45 à 14h45.*

*Pour les CP et élémentaires, lundi-jeudi-vendredi : 8h30-11h45 et 13h45-15h30*

*TAP de 15h30 à 16h30 Pour tous le mardi : 8h30-11h45 et 13h45-16h30. Pas de TAP. Pour tous le mercredi : 8h30-11h30.*

Cette répartition des TAP sur deux horaires différents respecte les rythmes biologiques des enfants et tient compte du travail des animateurs, leur permettant des horaires continus et donc un confort de travail non négligeable.

### RAMASSAGE SCOLAIRE :

Au sein du RPI.

Le fonctionnement du ramassage scolaire au sein du RPI est géré par la commune de Cellule et la facturation relève



du Conseil Départemental. L'inscriptions à ce service se fait auprès du service de la mobilité du Conseil Départemental, en fin d'année scolaire (juin-juillet) pour la rentrée suivante. Le paiement peut se faire en une fois, par semestre ou en 10 fois par prélèvement automatique. Depuis l'année dernière

la tarification solidaire est en cours, le prix du transport étant basé en fonction des revenus des ménages. La commune de Davayat participe aux frais de transport en apportant une aide financière aux familles. Depuis janvier 2016, cette aide n'est plus prise en charge par le budget du CCAS (centre communal d'action sociale), mais par le budget communal. Merci de vous adresser en mairie pour tout renseignement.

Pour les collégiens et lycéens :

Les points de ramassage des collégiens et des lycéens sont les mêmes mais à des horaires différents. Ce ra-

massage est également assuré par le service mobilité du Conseil départemental, les formalités d'inscription et de paiement sont les mêmes.

Les élèves scolarisés au sein du RPI sont orientés vers le collège Michel de L' Hospital de Riom dès leur entrée en 6ème. Collège qui travaille en partenariat avec l'école de Cellule où sont scolarisés les élèves de CM2, afin de leur permettre de se familiariser avec leur futur établissement.

**A SAVOIR :** Le coût du transport scolaire pour les collégiens et les lycéens est également soumis à la tarification solidaire.

#### SERVICE MINIMUM :

Le service minimum est toujours en vigueur à l'école de Davayat même s'il n'a pas été nécessaire depuis plusieurs années.

Cet article a pour but de vous informer au mieux du fonctionnement du pôle scolaire sur la commune ,mais il remplace pas une éventuelle rencontre avec les membres de la commission des affaires scolaires. Alors en cas de besoin, n'hésitez pas à contacter la mairie pour prendre rendez-vous avec un élu membre de la commission.

***Bonne et heureuse Année 2017 à tous les élèves du RPI ainsi qu'à leurs familles.***

## Inscription à l'école

Première étape	
Où ?	En mairie
Quand ?	Inscription définitive avant le 1 <sup>er</sup> juillet pour l'année scolaire suivante
Pour qui ?	Les nouveaux inscrits, même s'ils ne fréquentent l'école qu'en cours d'année
Pièces à fournir	Livret de famille Formulaire de radiation pour ceux qui viennent d'une autre école
Deuxième étape	
Où ?	Auprès du directeur ou de la directrice de l'école, sur rendez-vous
Quand ?	Entre le 1 <sup>er</sup> et le 30 juin pour l'année scolaire suivante
Pièces à fournir	Autorisation délivrée par Le Maire Livret de famille Carnet de santé Formulaire de radiation pour ceux qui viennent d'une autre école

#### COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES :

Pascal Caillet, Maire  
Nathalie Albisson, Adjointe  
Sylvie Jaffeux, conseillère municipale  
Christophe Condat, conseiller municipal

## Réseau de lecture publique Vade-Mecum

Le réseau de lecture publique sur le territoire des Côtes de Combrailles

1 médiathèque intercommunale (à Combronde) et 7 points-lecture fonctionnant en réseau : Beaugregard-Vendon, Champs, Gimeaux, Montcel, Prompsat, Teilhède et Yssac-la-Tourette

3 professionnelles et une quarantaine de bénévoles vous accueillent et vous renseignent

Un accès libre et gratuit pour tous, à tous les lieux de lecture ; lecture sur place libre et gratuite, sans abonnement

### Uniquement à la médiathèque

- 1 poste d'écoute de musique sur place
- 5 postes informatiques en libre accès et wifi gratuit\*
- Possibilité d'impressions et de photocopies (service payant)
- Un espace « patrimoine et documentation locale » dans le cadre du Centre de -
- Ressources documentaires du Patrimoine du Pays des Combrailles, avec possibilité d'aide à la recherche\*
- Des espaces de travail (table avec prises électriques à disposition) et de détente
- Un espace presse, avec, entre autre, le journal *la Montagne*
- Une boîte « retour des documents », à l'arrière du bâtiment, pour rendre vos livres même aux horaires de fermeture

### Sur l'ensemble du réseau

- Plus de 16 000 références de documents (livres, CD, DVD, livres audio)
- Possibilité de réserver des documents ou de prolonger des prêts par mail, téléphone ou dans votre point-lecture

● Circulation des documents sur le réseau: ne vous déplacez plus jusqu'à Combronde, on vous porte les livres au point-lecture le plus proche de chez vous (ou celui choisi lors de votre inscription) !

● Emprunt et retour de vos documents partout sur le réseau

● Travail en collaboration avec la médiathèque départementale, soit :

- une possibilité de réserver des ouvrages parmi plus de 175 200 références,
- l'accès gratuit à une bibliothèque numérique (livre, musique, films et autoformation)

● Accueil de classes, animations diverses\*

● 1 site internet, avec catalogue consultable en ligne : [www.cccotesdecombrailles.c3rb.org](http://www.cccotesdecombrailles.c3rb.org)

### Comment ça marche ?

● Vous vous inscrivez où vous souhaitez et choisissez votre point-lecture/médiathèque de référence appartenant au réseau (près de chez

vous, de votre travail, de l'école de vos enfants...)

● L'inscription est individuelle, nominative et annuelle (de date à date)

● Avec votre adhésion : accès à TOUS les services, TOUS les lieux du réseau

● 1 seule inscription par an (et par personne) pour accéder à l'ensemble du réseau aux tarifs suivants :

- 5€/an/personne à partir de 15 ans gratuit pour les enfants (jusqu'à 14 ans)

- Carte professionnelle gratuite pour les assistantes maternelles

● Avec votre inscription, vous pouvez emprunter et rendre des documents sur l'ensemble du réseau (par exemple, emprunter à Teilhède et rendre à Champs)

● Nombre de documents empruntables pour 3 semaines (par carte) :

- 5 livres (dont 1 nouveauté pour les adultes) / 2 livres audio / 3 périodiques / 3 CD / 1 DVD

● Prolongation de vos prêts 1 fois 3 semaines, si non réservé et hors nouveautés.

### En résumé, avantages pour le lecteur :

*Plus de références disponibles*

*Pas l'obligation de se déplacer à la médiathèque, proximité des équipements*

*1 seule carte, 1 seul paiement*

### Horaires du réseau

#### Combronde

- ◆ Lundi 16h30-18h30
- ◆ Mercredi 9h30-18h30 non-stop
- ◆ Vendredi 9h30-12h 13h-18h30
- ◆ Samedi 9h-12h 13h-16h

#### Beaugregard-Vendon

- ◆ Mercredi (2e du mois) 15h-16h
- ◆ Jeudi 15h30-17h
- ◆ Samedi 10h30-11h30

#### Gimeaux

- ◆ Mercredi 16h-18h
- ◆ Vendredi 18h-19h30

#### Champs

- ◆ Samedi 14h-15h

#### Prompsat

- ◆ Mardi 16h30-18h30
- ◆ Samedi 10h-12h

#### Montcel

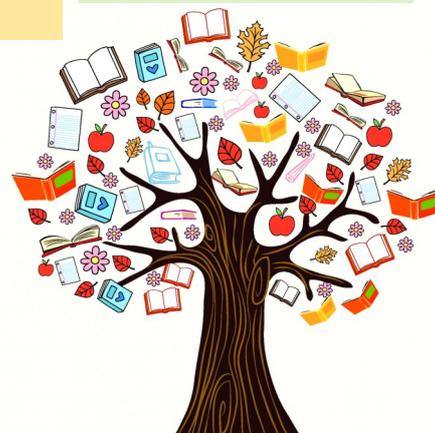
- ◆ Lundi 16h-18h

#### Teilhède

- ◆ Vendredi semaines impaires 16h15-18h15
- ◆ Samedi semaines paires 9h30-11h30

#### Yssac-la-Tourette

- ◆ Lundi 17h30-19h



## *Association des Parents d'Elèves des écoles publiques Davayat - Cellule*

Le tirage au sort de la Tombola a eu lieu avant les vacances de Noël, conjointement, dans nos chères écoles publiques du RPI.

3 paniers garnis ont été gagnés pour chacune des 6 classes soit 18 récompenses tirées au sort par un élève ..choisi par la maîtresse ...ou carrément par le Père Noël qui s'était invité au plus grand bonheur des maternelles de Davayat. Un magnifique "Jingle bells" a été entonné à capella par les CM2. La journée anglaise des primaires de Cellule y est pour beaucoup. Chapeau !!

Cette année, les petites sections de maternelle ont gagné le petit challenge récompensant les meilleurs vendeurs (par classe) de tickets de tombola. Chaque enfant s'est vu remettre un Père Noël en chocolat

Bonne et heureuse année 2017 de la part de tous les membres de l'APE !



Olivier Bourgougnon  
Président APE Cellule/Davayat



## Le Centre Communal d'Action Sociale

### Membres élus :

Pascal CAILLET, Nathalie ALBISSON, Sandrine BERTHON, Richard CHALAYER, Sylvie JAFFEUX, Lucien Le Van

### Membres bénévoles :

Yvette PILET, Yolande DELETANG, Nicole CHAMALET, Marie BORDES, Rose-Marie GOUTET

Le CCAS est composé de M. le Maire, de 5 élus issus du conseil municipal, ainsi que de 5 bénévoles de la commune. Afin d'être efficace et de tisser des liens avec les habitants de la commune, les membres du CCAS doivent se rendre disponibles. La discrétion est de rigueur et l'anonymat préservé, pour toute personne qui aurait besoin de solliciter le CCAS.

Afin de tisser ces liens, plusieurs manifestations sont mises en place tout au long de l'année.

Voici celles organisées en 2016.

### LA GALETTE DES ROIS



Les Davayaires âgés de 65 ans et plus, ainsi que leurs conjoints, sont systématiquement conviés.

C'est autour d'une galette que le 16 janvier 2016 les invités se sont réunis pour échanger, discuter, se retrouver le temps d'un après-midi. Chaque année, certains habitués nous réservent une surprise sous forme de sketches, de chants ou de mini-spectacles.

Le ballotin qui accompagne la galette sera distribué à chaque personne invitée n'ayant pu se déplacer.

Pour toutes les personnes qui hésitent encore à se joindre à nous, n'hésitez plus, c'est un moment très agréable.

### VIDE-GRENIER

Depuis un an, le CCAS tient un stand lors du vide-grenier organisé par l'Amicale Laïque qui se déroule en mai au Mas. Ce stand tenu par les membres, met en vente des objets donnés par les habitants de la commune. Chaque objet vendu alimente les fonds du CCAS. En 2016, cette opération n'a pas eu lieu en raison des intempé-

ries. Néanmoins tous les articles ont été stockés en vue du vide-grenier de 2017. Les dons restent les bienvenus, et sont à déposer en mairie tout au long de l'année, les vendredis matin de 9h à midi. Nous remercions les généreux donateurs.

### TRANSPORT SCOLAIRE

Depuis la rentrée scolaire de 2014-2015 le transport entre les écoles de Cellule et Davayat (au sein du RPI), est à la charge des familles. La première année le CCAS a pris en charge une partie de ces dépenses des ménages sous forme d'aide financière attribuée aux parents qui en faisaient la demande. A compter de janvier 2016, cette aide sera prise en charge sur le budget communal et non plus sur celui du CCAS.

Pour tout renseignement, s'adresser en mairie.

### SOIREE THEATRALE



Comme l'année précédente, un spectacle s'est produit le 14 octobre 2016 à la salle des associations dans le cadre de la soirée théâtrale. Cette année le spectacle «Veux-tu m'épouser» joué par les Balivernes Sibyllines de l'Amicale Laïque de Saint Bonnet a réuni les plus fervents adeptes de théâtre. Pendant l'entracte, des pâtisseries et des boissons offertes par le CCAS ont été proposées gratuitement. Une collecte de dons a permis d'alimenter les fonds du CCAS.

Rendez-vous l'année prochaine, même lieu ?

### LA BANQUE ALIMENTAIRE

Chaque année, la banque alimentaire sollicite la générosité des citoyens par le biais d'actions de collecte qui ont lieu dans les

supermarchés. Le CIAS (centre intercommunal d'Action Sociale) centralise cette collecte sur notre territoire. Les bénévoles de la commune via le CCAS y ont participé le samedi 26 Novembre 2016 à l'Intermarché de Combronde.

La collecte aide la Banque Alimentaire Nationale, dont le but est de redistribuer les denrées aux personnes dans le besoin. Ces personnes sont orientées vers cet organisme par les assistantes sociales et les CCAS des communes.

Tout un chacun peut un jour avoir besoin de cette aide, ne l'oublions pas ...

[www.banquealimentaire.org](http://www.banquealimentaire.org)

### LE TELETHON

Depuis l'année dernière, le Téléthon des communes organisé par les bénévoles de Davayat se déroule dans la salle des fêtes de Beaugard-Vendon. Il a lieu une semaine avant le Téléthon national, et cette année trois spectacles différents se sont produits :

Spectacle de danse contemporaine de l'école de danse du Cheix-sur-Morge

Chorale avec «Chœur d'Hommes» de Châtel-Vendon.

Concert Rock' n Roll par le groupe « Les Innommables ».

Les membres du CCAS confectionnent des pâtisseries qui sont vendues au profit du Téléthon et le CCAS se charge d'apporter les denrées nécessaires à la fabrication du vin chaud également vendu ce jour là.

Le CCAS reste avant tout un organisme social dont la vocation est d'être à l'écoute et d'aider ceux qui en ont besoin. Les manifestations et les dons vont dans ce sens.

N'hésitez pas à rencontrer M. le Maire, ou tout autre membre du CCAS, à votre convenance, si vous vous retrouvez un jour dans une situation difficile à gérer.

**Tous les membres du CCAS de Davayat vous souhaitent une Bonne et Heureuse Année 2017 pleine de Solidarité.**

## L'Amicale Laïque



- ▶ Le **28 Février** s'est tenue une après-midi jeux . Une vingtaine de personnes se sont retrouvées autour de jeux en bois loués par l'ALD ou de jeux de société . Dans une bonne ambiance, ils ont joué, partagé pâtisseries et boissons.
- ▶ Le **20 Mars**, a eu lieu la traditionnelle chasse aux œufs sous un temps certes maussade, mais qui n'avait réussi à décourager une bonne petite bande d'enfants de 2 à 12 ans !!
- ▶ Le **22 Mai** sous un temps orageux et fortement pluvieux, une trentaine d'exposants ont bravé les éléments pour le vide-grenier dans les rues du Mas de Davayat . A 14heures, nous avons dû nous soumettre à la météo désastreuse et plier. Notre vide-grenier est maintenant connu et apprécié, nous avons atteint un maximum de réservations.
- ▶ Le **30 Avril**, pour la première fois, a été proposé un stage pastel sec ouvert à tous. Nous étions au maximum de participants prévus et devant le succès de cette journée, il sera prévu une suite prochainement. Vous pouvez admirer les œuvres produites ce jour-là sur notre page facebook ALD.
- ▶ Le **17 Septembre** , le traditionnel cochon du village s'est passé dans une ambiance bon enfant même si nous avons dû pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive manger à l'intérieur devant le temps menaçant. Je me permets de féliciter les cuisiniers qui , par l'expérience passée bien arrosée, avaient bien anticipé et ont permis que le cochon cuise !!!

Je remercie tous les membres de l'ALD, toujours présents (dans les bons comme dans les mauvais moments)  
et toutes les personnes qui nous aident au cours de l'année.

Les prochaines dates seront fixées lors de l'Assemblée générale et vous seront communiquées dès que possible.  
L'Amicale Laïque vous souhaite une très bonne et heureuse année pour 2017 et espère vous retrouver nombreux lors de ses manifestations, en faisant le vœu que cette année, les ciux seront plus cléments avec nous !

Cécile CHOMET  
Présidente de l'ALD

Pour nous contacter : [aldavayat@gmail.com](mailto:aldavayat@gmail.com)



Retrouvez-nous aussi sur la page facebook : ALD

## Association de pêche privée de DAVAYAT



Avant de tirer le bilan de l'année écoulée, les membres du bureau, les pêcheurs de l'association et moi même sommes heureux de vous présenter nos meilleurs vœux pour l'année 2017.

L'année 2016 a débuté par notre traditionnelle tripe de l'ouverture. Nous déplorons que peu de Davayaires, se soient déplacés par l'odeur du fumet de la tripe concoctée par notre chef Néné .

Nos animations se sont poursuivies par la fête de la pêche qui a eu lieu en juin à l'étang Milou. Les trois concours organisés (enfants hommes et concours féminin) ont réunis de nombreux participants. Pour l'année 2016, des

changements ont eu dans l'organisation de cette manifestation. En effet, le concours adulte s'est déroulé le matin et le concours enfant l'après-midi ainsi que le concours féminin. Nous envisageons de poursuivre de la sorte. De nombreux lots ont récompensé les meilleurs pêcheurs.

Des lâchers de truite ont été réalisés dans l'étang Milou. Le Chambaron et la Damade ont vu l'arrivée de nouvelles pensionnaires qui ont trouvé dans nos eaux un terrain favorable à leur épanouissement donnant ainsi à nos pêcheurs du fil à retordre (ou à détordre!). Espérons que le bon état des eaux soit favorable à leur reproduction.

Notre garde pêche assermentée, Hélène MONTAGNE, a verbalisé plusieurs indécents qui pêchaient en infraction tant dans le Chambaron que dans l'étang Milou. Nous

espérons que son action a porté ses fruits auprès de ceux-ci et en dissuadera d'autres. Rassurons nous tout de même, ces agissements ne sont pas le fait d'habitants de la commune. Nous remercions notre garde pour son action.

De nouveaux membres actifs n'ont pas hésité à s'engager à nos côtés pour faire vivre une association très ancrée dans le tissu local mais d'autres membres nous ont quittés hélas laissant la place aux jeunes. Si parmi vous, certains souhaitent s'investir, nous les accueillerons avec joie, qu'ils soient pêcheurs ou non.

Par ailleurs, je tiens à remercier Monsieur le Maire et le conseil municipal qui nous apportent leur soutien, Mr Emile FAURE, propriétaire de l'étang Milou sans qui nous ne pourrions disposer d'un cadre agréable à notre

activité, l'ensemble des membres de l'association qui œuvrent d'arrache-pied lors des festivités que nous organisons et un grand merci aux familles de nos sociétaires des villages voisins et aux DAVAYAIRES, qui, viennent chaque année à nos manifestations, nous conforte à continuer.

En 2017, nous organiserons notre traditionnelle tripe le 11 mars, jour de l'ouverture générale et la fête de la pêche en juin naturellement

Pour conclure, je viens vous renouveler mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année qui commence ainsi que tous les membres de l'association de pêche. Que celle-ci vous apporte santé, joie et bonheur !

Le Président : Alain Girard

## Société de Chasse de Davayat



L'année 2016 se termine sur un bilan honorable pour la société de chasse. Deux nouveaux chasseurs viennent renforcer l'effectif : nous leur souhaitons d'apprécier le territoire et de faire bonne chasse.

La période de chasse du lièvre est terminée pour cette saison et il est à espérer que le comptage qui s'effectuera prochainement, permette de voir le nombre de proies se maintenir pour la prochaine saison. Il est à noter que les chiffres de recensement augmentent tous les ans,

d'où un nombre toujours mesuré de prélèvement soit environ un lièvre par chasseur.

N'oublions pas de saluer le travail de notre piégeur de la commune : il s'occupe des nuisibles surtout le ragondin en ce qui

concerne notre commune. Il est possible de demander ses services : pour tout contact voir avec la mairie qui transmettra.

La Société de chasse de Davayat se joint à son président pour souhaiter à tous les habitants de la commune une très bonne et heureuse année 2017 : qu'elle apporte prospérité et santé à tous.

## Cynorhodon 135

### Bilan 2016 :

#### Section Marche :

Voilà une affaire qui marche ! S'ils ne furent au départ que 5 ou 6 (et parfois moins) à se retrouver les lundis sur le parking près de l'église à Davayat, le groupe des marcheurs compte maintenant plus de 20 personnes.

De ce fait il y a toujours un groupe suffisant pour marcher et seules les conditions météo peuvent annuler la marche.

Cette activité reste avant tout un plaisir, celui de marcher, de se retrouver, d'échanger.

Yvette et Monique animent le groupe avec l'aide précieuse de Jean Marc. Les heures, lieux de départ et itinéraires sont communiqués par mail quelques jours avant la marche car s'il n'est pas encore international, le groupe est maintenant intercommunal et les départs ne se font plus systématiquement de Davayat.

**Vous voulez vous joindre au groupe : Yvette : 04 73 63 32 64 (pas avant 10h !) ou Monique : 04 73 97 73 78 (idem pour les horaires !)**

#### ► **Perspectives 2017 :**

De nouveaux cheminements autour des communes environnantes, de nouvelles recrues. Cotisations modestes les marcheurs s'intègrent ou pas au groupe qui restaure le petit patrimoine, c'est comme ils le souhaitent. Ils sont toujours les bienvenus à toutes les manifestations de l'association

#### Section restauration du petit patrimoine : fours à chaux

En 2016, nous avons eu à cœur de poursuivre le travail amorcé en 2015 sur les murs Est, Nord, et Ouest. Quelques photos diront mieux que des mots le travail accompli.

Le chantier de jeunes bénévoles internationaux en Août a permis de terminer ce que l'association avait commencé.

Nous tenons à les remercier pour ce qu'ils ont fait et nous n'oublions pas nos trois jeunes animatrices qui ont encadré tout le groupe avec ardeur, patience et compétence dans la bonne humeur générale.

C'est certainement un des meilleurs groupes que nous avons accueillis depuis 6 ans.

Nombreux sont ceux qui ont participé à leur pot de fin de séjour, un de ces moments de partage sympathiques et exceptionnels sur la commune. Un peu comme pour le cochon du village.

Soyez en remerciés.

Nous n'oublions pas toutes celles et ceux qui leur ont ouvert leurs portes et qui nous ont aidé à donner une image positive et accueillante de notre bourgade.

Depuis 6 ans nous gardons toujours quelques contacts avec celles et ceux qui ont enfilés les gants et pris les pelles et pioches pour rendre aux fours à chaux du village une partie de leur visage.

2016, année un peu exceptionnelle puisque, à Davayat, nous avons célébré le mariage d'une jeune bénévole du chantier 2012 avec un jeune de la commune. Ils ont reçu de leurs homologues internationaux de cette année de nombreux témoignages de sympathie et multitude de vœux de bonheur.

Poursuivant le chantier d'août, l'association a achevé la reprise de l'effondrement entre les murs Ouest et Nord. Une rangée supplémentaire de gabions a été installée et un mur de pierre bâti pour bloquer la fin du talus à cet endroit. Grâce à une entreprise de TP qui travaillait sur la commune, les déblais au-delà du mur Ouest ont été évacués.

Enfin, l'architecte paysagiste qui travaille sur le PLU de la commune a réalisé une petite étude pour la végétalisation du talus entre les deux murs. L'association réalisera les plantations en totalité au printemps. Pour l'instant c'est un bel arbre d'ornement qui a été installé. Pour les initiés et les curieux : un malus Cheal's weeping, pommier à fleurs type pleureur, fleurs rose, feuilles pourpre au printemps puis vert bronze, fruits rouge.

Pierres après pierres, mois après mois, le site se transforme pour redevenir un élément de notre patrimoine collectif et pour prendre toute sa place dans la valorisation de notre village.

#### ► **Perspectives 2017 :**

2017 est un peu l'année de tous les changements au niveau de l'intercommunalité, du département qui perd la compétence développement économique et de la région. Pour le moment on ne sait pas trop bien où l'on va.

Néanmoins, lors de notre réunion de Novembre, encouragés en cela par nos conseillers départementaux, nous avons décidé de refaire une demande pour un chantier en Août 2017.

Nous avons déjà rencontré Concordia Auvergne qui organise les séjours des bénévoles pour les chantiers internationaux.

Nous pouvons également compter sur le soutien de la municipalité dans cette démarche. Elle complétera également, sans doute en plusieurs fois, la végétalisation du talus à l'entrée de la résidence des Fours à Chaux pour embellir cette entrée de bourg.

Pour 2017 l'association n'est pas à court d'idées :

- 1/ Réfection des joints du mur Ouest
- 2/ Démolition du mur derrière l'appentis en tôles
- 3/ Réfection de ce mur en suivant la pente du terrain
- 4/ Installation d'un nouvel appentis plus respectueux du site
- 5/ Végétalisation de la bande de 5 mètres côté Ouest des fours
- 6/ Réfections des joints des pierres à l'intérieur des fours
- 7/ Réflexion sur l'historique des fours pour les inscrire dans une démarche culturelle
- 8/ Réflexion sur la signalétique, sur la sécurisation du site, etc.

Nous avons besoins de vous. Pas d'examen d'entrée ni de diplôme requis. Pas de période d'essais ni de compétence particulière. Nous vous offrons un boulot manuel parfois ingrat, fatigant, contraignant quand nous recevons une douzaine de volontaires en Août.

En retour vous serez largement dédommagés en rejoignant une petite équipe de copains avec le sentiment de participer à un projet qui s'inscrit dans la durée et qui perpétue l'histoire de votre village. Et la cotisation reste modeste.

Nous nous retrouvons le vendredi matin quand le temps le permet entre 8h30 et 9h

D'autres rendez-vous sont possibles si nous arrivons à constituer une équipe supplémentaire. Si nous ne sommes pas là vous pouvez contacter Antoine Morin (0473635917) ou Jean Louis Fabre (0473633860).

Vous pouvez également nous suivre sur notre page Facebook : cynorhodon 135

Cynorhodon 135 vous présente ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers ses vœux les meilleurs et les plus sincères pour cette Nouvelle Année. Nous formons également le vœu de vous retrouver sur le chantier et ou dans les marches. Nous comptons sur vous, à très bientôt donc !!!! Et si ce n'est pas déjà fait, passez des très bonnes fêtes !

PS : Si vous avez des ados, les chantiers de bénévoles internationaux sont une expérience extraordinaire. Ils peuvent eux aussi partir rencontrer d'autres jeunes, pas uniquement en France, mais quasiment dans le monde entier. Renseignez-vous auprès de la délégation Concordia Auvergne à Clermont. Facile avec internet !!!



## ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

**Recensement des dommages sur ouvrage dus aux épisodes de sécheresse et fortes pluviométrie.**  
Suite au courrier de plusieurs propriétaires de maison sur la commune de DAVAYAT, nous vous demandons, si vous êtes dans ce cas de faire une déclaration en mairie, des désordres que vous avez pu constater sur vos bâtiments.

*Merci de nous faire parvenir ces éléments avant fin février*

### Le contexte historique :

Depuis la vague de sécheresse des années 1989 -1991, le phénomène de sécheresse a été intégré au régime des catastrophes naturelles mis en place par la loi du 13 Juillet 1982.

En l'espace de 20 ans, ce risque naturel est devenu en France la deuxième cause d'indemnisation. Le montant des remboursements effectués à ce titre depuis 1989 était évalué par la Caisse de Réassurance en juin 2010 à environ 4.5 milliards d'Euros. Plusieurs centaines de milliers de maisons sinistrées en France ont été concernées.

### Comment s'obtient la reconnaissance en état de catastrophe naturelle ?

Les propriétaires s'adressent à la Mairie de leur domicile pour signifier les désordres apparus sur leur maison.

Après constatation que de nombreux administrés sont touchés par ces désordres, la commune sollicite le classement en état de catastrophe naturelle auprès du Préfet du département. Celui-ci établit un dossier qui est examiné en commission interministérielle. C'est à ce stade qu'un avis sur l'état ou l'absence de catastrophe naturelle sera émis.

Lorsque l'avis est favorable, il est concrétisé par la publication d'un arrêté interministériel au Journal Officiel qui ouvre droit à une possibilité d'indemnisation au titre des contrats d'assurance Multirisques-Habitation.

Les arrêtés mentionnent « mouvements de terrains consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols... » et délimitent la période pendant laquelle la sécheresse a été particulièrement active.

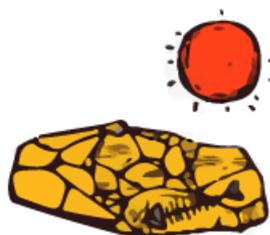
### Les démarches auprès des assurances :

Les propriétaires doivent déclarer le sinistre à leur assurance dans un délai de 10 jours suivant la publication de l'arrêté au Journal Officiel. Un lien de causalité doit exister entre la catastrophe constatée par l'arrêté et les dommages subis par l'assuré.

Nota 1: Les dates de déclaration des désordres doivent correspondre aux périodes concernées par l'arrêté.

Nota 2: La reconnaissance d'une commune en état de catastrophe naturelle n'implique pas systématiquement une indemnisation. C'est l'assureur, avec l'aide d'un expert, qui déterminera si les désordres sont réellement liés à la sécheresse. La nature du phénomène

Les périodes de chaleur provoquent une évaporation de l'eau présente, de façon superficielle, dans le sol. L'absence prolongée de pluie ne permet pas la réhydratation des terres. Ces deux facteurs conjugués entraînent une diminution anormale de la teneur en eau naturelle dans le sol. Les sols à dominante argileuse sont plus sensibles que les autres aux variations hydriques. Lorsqu'ils manquent d'eau ils se rétractent. Cette perte de volume produit des affaissements de sol sous les fondations et/ou les dallages des bâtiments existants. Le retrait de l'argile n'étant pas homogène, les affaissements sont différents en tous points du bâtiment ce qui provoque l'apparition de fissures.





## La processionnaire du pin

*Thaumetopoea pityocampa*

**FREDON**  
LA CULTURE DE L'ENVIRONNEMENT

### Quel est ce papillon ?



Il mesure 3,5 cm et ravage les pins voire les cèdres, douglas et mélèzes

Les chenilles cheminent en file indienne, du nid collectif d'hiver vers le lieu de nymphose, comme une « procession ».



Une chenille chrysalidée peut vivre dans le sol durant 5 ans.

Membre du réseau FREDON FRANCE



### L'ETE

- ◆ Le piège pour réduire la prolifération de l'insecte en limitant sa reproduction.

Le papillon mâle est attiré par la phéromone (« hormone ») sexuelle de la femelle.

Cette méthode de lutte biologique permet de piéger les papillons avant qu'ils ne se reproduisent : le nombre de chenilles à venir est ainsi fortement limité.

La période d'installation des pièges commence mi-mai /début juin.

Avantage : traitement biologique spécifique à ce papillon sans dégâts sur les autres animaux.



### Lors de notre contact,

Afin de bien identifier votre besoin, nous vous demanderons de localiser et de nombrer :

- vos arbres touchés et vos arbres à risque (pin, cèdre, douglas ou mélèze)
- le nombre de nids observés cet hiver par arbre infesté
- la distance entre les arbres de la propriété (pièges à phéromones)
- la circonférence des arbres touchés (éco-pièges)



**FREDON**  
ENGINEERING

**FREDON Engineering**

Parc technologique du canal  
3 rue Ariane CS 82245  
31522 RAMONVILLE ST AGNE Cedex

Standard : 05 62 19 22 30 - Mail : [mp@fredon.fr](mailto:mp@fredon.fr)

<http://boutique.fredon.fr>

[www.fredon.fr](http://www.fredon.fr)

## Quels sont les risques ?



### ◆ Sur les arbres :

Une colonie de chenilles se nourrit de 2 kg d'aiguilles (en poids sec) durant sa vie : cinq colonies peuvent entièrement défolier un pin de 20 ans.

### Protégez vous !

En cas de réaction allergique (langue, yeux, poumons) : consulter rapidement un médecin ou un vétérinaire.

### ◆ Sur les hommes et les animaux de compagnie :

Les chenilles ont des poils urticants de 0,1 mm (à partir du 3ème stade larvaire).



Allergie



Les animaux le plus souvent atteints sont le cheval et le chien



## Quels sont les moyens pour lutter ?

Nous vous proposons la combinaison de trois méthodes afin d'agir sur les populations de l'insecte tout au long de l'année :

### L'HIVER

- ◆ L'éco-piège pour éviter les désagréments des processions et limiter les populations à venir



Placé durant l'hiver, il permet de piéger sans danger les chenilles qui descendent en procession dans un sac.

### Une lutte combinée pour faire baisser les populations

Lorsqu'ils sont accessibles, il est intéressant de couper les nids (échenillage). En combinant toutes ces méthodes, une action est menée sur tout le cycle de vie de la processionnaire. Ses populations sont ainsi fortement impactées.

- ◆ Le nichoir pour favoriser la prédation naturelle



De la nidification au nourrissage des petits, un couple de mésange peut ingérer de 500 à 800 chenilles (3 à 5 nids de processionnaires). Le nichoir doit être en place en janvier - février.



## La Tarification Incitative pour réduire nos déchets.

Le Syndicat du Bois de l'Aumône assure la collecte des déchets ménagers des 131 communes qui composent son territoire. Il encourage également la valorisation et le réemploi des déchets (tri) mais aussi leur réduction (prévention). C'est pourquoi les élus ont décidé, dès 2012, la mise en place d'une tarification incitative liée à la quantité de déchets produits. De ce fait, les déchets feront l'objet d'un nouveau mode de cotisation prenant en compte la production réelle des déchets de chaque foyer.

**Dès 2017, la production des déchets des ménages sera mesurée. Et en 2018, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères intégrera une part incitative tenant compte de cette utilisation du service.**

### Pourquoi une tarification liée à la production de déchets ?

En encourageant les comportements responsables et les bons gestes, cette tarification permet de réduire et mieux trier nos déchets. La réduction des déchets a aussi comme objectif la maîtrise des coûts de collecte et de traitement. Moins de déchets à collecter, à transporter et à traiter, c'est autant d'économies à réaliser.

### ► Tarifs 2017



C'est en fonction de la comptabilisation de toutes les levées ou des apports en P.A.V. que sera calculée la redevance spéciale (pas de forfait en TEOMi)

### Comment fonctionne la tarification ?

Aujourd'hui, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est calculée en fonction de la valeur locative de l'habitation concernée. En 2018, la TEOM sera réduite de 21,93% et s'ajoutera une part incitative liée à l'utilisation réelle du service. Pour calculer cette part incitative, le SBA mesurera la quantité de déchets produits du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017.

La TEOMi comprendra une part réduite de la TEOM payée actuellement, à laquelle s'ajoutera une part incitative liée à l'utilisation du service de chaque foyer. L'utilisation du service correspond à la nature (poubelles jaune ou verte) et aux quantités de déchets produits.

### Quels sont les tarifs de la part incitative ?

Les tarifs applicables du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 ont été votés par le Comité syndical du SBA le 10 décembre 2016. Ils définissent le prix de la levée de vos poubelles vertes et jaunes. Ce prix varie selon le mode de collecte (poubelles ou Points d'Apports Volontaires) et le volume des contenants de collecte (poubelle de 120 ou de 240 litres, P.A.V. de 30 litres, 90 litres en déchèteries et pour certains points dédiés aux professionnels).

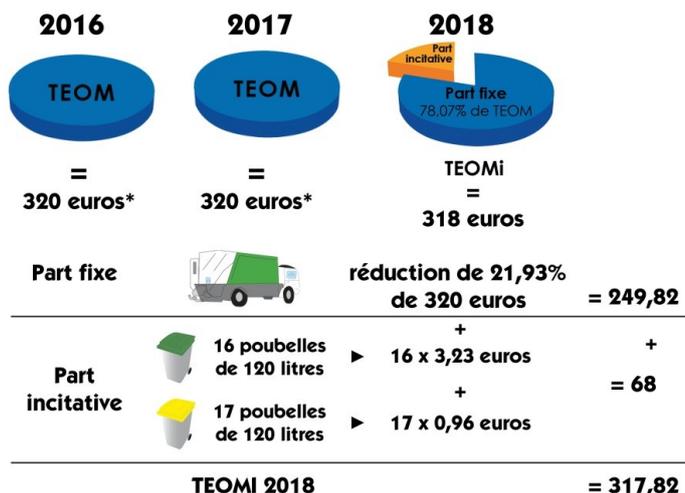
Les poubelles jaunes et vertes sont équipées de puces électroniques, qui comptabilisent le nombre de collectes (chaque fois que la poubelle est levée). Une carte d'accès ouvre les Points d'Apport Volontaire jaunes et verts et permet de compter le nombre de dépôts (chaque fois que le tambour est ouvert).

**C'est en fonction de ce nombre de levées et d'apports en PAV que sera calculée la part incitative.** Les tarifs sont appliqués dès la première levée. Avec la TEOMi, il n'y a pas de forfait.



Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, vous pourrez suivre votre consommation sur le site internet du SBA [www.sba63fr](http://www.sba63fr), via votre compte personnel, ou par téléphone au 04 73 647 444.

### Exemple de Monsieur et Madame Dupuis :



\* Hors évolution des valeurs locatives

## Téléthon 2017

### « Innover pour guérir »

Nous n'innovons pas, mais participons à la recherche par le biais de différentes actions citées ci-dessous et menées depuis 1993.

#### \* **TOMBOLA :**

85 carnets vendus en 2016 (77 en 2015) pour la somme de 1.275 €. Les tickets se terminant par le chiffre « 1 » sont gagnants.

#### \* **SPECTACLE :**



Dimanche 27 novembre 2016, à la salle des associations de Beauregard-Vendon, nous avons pu découvrir les animations suivantes :

- DANSE avec l'école de danse du Foyer Rural du Cheix sur Morge sur le thème des « 7 péchés capitaux ».



- CHANT avec le Chœur d'Hommes de Châtel-Vendon.

- MUSIQUE avec un groupe rock « les Innommables », de Clermont-Ferrand.

Au cours de ce spectacle, les pâtisseries confectionnées par les bénévoles du Téléthon et quelques membres du C.C.A.S.,

ainsi que les boissons (offertes par le C.C.A.S.) ont été appréciés par une nombreuse assistance. Lors de cet après-midi, nous avons collecté la somme de 1.049 €.

#### \* **BRIOCHES :**

Samedi 3 décembre, sous la grisaille, une dizaine de volontaires ont proposé, aux habitants de Davayat, les traditionnelles brioches qui ont rapporté la somme de 618.50 €.

#### \* **COLLECTE DE BOUCHONS :**

Grâce à différents partenariats, nous avons collecté 250 kg de bouchons (contre 101 kg en 2015).

MERCI A CES GENEREUSES PERSONNES.  
Continuons notre action tous ensemble en 2017.  
Vous pouvez déposer vos bouchons devant l'atelier municipal.

#### \* **MARCHE :**



Quelques marcheurs ont bravé le mauvais temps et participé à l'opération « 100 villes - 100 défis ». Pour fêter les 30 ans du « Téléthon », le Pays de Combronde a été sélectionné par France 2 et retransmis à la télévision.

Nos efforts conjugués sur Davayat ont permis de récolter la somme de 2.942.50 € (en 2015 : 2.846.20 €).

Sur le site de Combronde, le 3 décembre à minuit, le montant de 152.363 € a été annoncé (145.290 € en 2015).

Un grand merci à tous ceux qui nous ont permis d'organiser et réussir ce téléthon :

- les habitants de Davayat,
- les différents groupes qui ont assuré bénévolement le spectacle,
- la municipalité de Beauregard-Vendon pour le prêt de la salle,
- le C.C.A.S. de Davayat,
- les personnes qui ont participé à la distribution des brioches.

**RENDEZ-VOUS les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2017. Devenez bénévoles du Téléthon. Engagez-vous quelques heures pour soutenir les malades et leur famille qui ont encore besoin de nous.**

BONNE ANNEE ET BONNE SANTE A TOUS !

L'Equipe de bénévoles de Davayat

## Informations utiles

GENDARMERIE.....17  
 POMPIERS..... 18/112  
 URGENCES SAMU .....15  
 URGENCES CHU .....04 73 75 00 50  
 DOCTEUR .....04 73 63 50 26  
 INFIRMIERS .....04 73 63 31 50  
 .....04 73 63 56 01  
 AMBULANCES.....04 73 38 49 97  
 TAXI .....04 73 97 56 86  
 URGENCE DEPANNAGE ELECTRICITE  
 .....08 10 33 30 63  
 URGENCE DEPANNAGE GAZ  
 .....08 10 43 30 63  
 INFIRMIÈR(E)S  
 .....04 73 97 11 35  
 .....04 73 97 30 38

### Déchetterie de Châtel-Guyon

Chemin de la Croix des Roberts

Tél : 04 73 83 38 00

**Du 1er mai au 31 octobre**

le lundi de 14h à 18h45

du mardi au samedi

de 9h à 12h et de 14h à 18h45

**Du 1er novembre au 30 avril**

le lundi de 14h à 16h45

du mardi au samedi

de 9h à 12h et de 14h à 16h45



Mairie  
 19, rue du Mas  
 63200 DAVAYAT

Téléphone : 04 73 63 39 96

Télécopie : 04 73 63 50 51

Courriel : [mairie.davayat@wanadoo.fr](mailto:mairie.davayat@wanadoo.fr)

### Bulletin municipal Davayat - Le Mas

Directeur de la publication : Pascal Caillet

*Ont contribué à ce numéro* : Nathalie Albisson, Jean-Louis Fabre, Christophe Condat, Michel Chamalet, Laurent Chomet, Nathalie Gay, Nicole Granet, Monique Caillet, Lucien Lê Van, les membres du CCAS, les associations, la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles, et le secrétariat.

Crédit Photos : Commune de Davayat, Communauté de Communes des Côtes de Combrailles, Nathalie Gay, Nathalie Albisson, Jean-Louis Fabre, Jean-Jacques Pinard, Pascal Caillet.

Reproduction : Chaumeil, Clermont-Ferrand